

Vos questions / nos réponses

Seuil de détection cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 23/02/2016 01:46

Bonjour,

J'ai décidé d'arrêter le cannabis une bonne fois pour toute, pour ma santé et mon porte monnaie, et devant passer un test urinaire pour un travail à responsabilités mercredi 2 mars 2016, je voudrais avoir quelques renseignements sur le cannabis et son seuil de détection.

Voilà maintenant 28 jours que je n'ai pas fumé, et j'ai voulu me tester a l'aide d'un test urinaire avec pré dosage.

Le résultat qui ressort est que mon urine est encore positive entre 18 et 50ng/ml de THC .

Je voudrais donc savoir si d'ici le 2 mars, ce reste de THC sera encore présent, c'est à dire dans 11 jours ?

Mon autre question porte sur le fameux seuil de détection. Les tests réalisés sont ils quantifiés de la manière suivante : un employé est il positif pour le médecin si le seuil est au dessus ou égal à 50ng/ml ? ou est ce que dans le cas contraire, il est déclaré négatif si son seuil est en dessous de ce taux ? Suffit il par exemple, d'avoir un taux très faible (de l'ordre de 10ng/ml par exemple) pour être déclaré négatif ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Mise en ligne le 23/02/2016

Bonjour,

Nous ne pouvons pas prédire les résultats de votre test dans 11 jours, car les résultats dépendent de votre fréquence de consommation passée, de votre physiologie et de la qualité du produit consommé.

Sachez cependant que le seuil légal de positivité d'un test urinaire pour la détection du THC (la molécule active du cannabis) est de 50ng/ml. Cela veut dire que si le résultat de votre dépistage urinaire est supérieur à 50ng/ml votre test est considéré comme positif. Sinon il est considéré comme négatif. De ce fait, savoir que

l'on détecte moins de 50ng/ml dans les urines, n'a pas d'intérêt. Vous parlez de positivité entre 18ng/ml et 50ng/ml. Cela ne nous semble pas cohérent.

Pour une consommation régulière le délai de positivité du test urinaire peut varier de 15 jours à 70 jours.

Cordialement.
